



Gouvernement
du Canada

Office des normes
générales du Canada

Government
of Canada

Canadian General
Standards Board

CAN/CGSB-4.2 n° 58-2019
Confirmée, août 2024

Remplace CAN/CGSB-4.2 n° 58-2004



Méthodes pour épreuves textiles

Changement dimensionnel des textiles au blanchissage domestique

Office des normes générales du Canada 

CCN  SCC

Canada 

Expérience et excellence
Experience and excellence




Énoncé de l'Office des normes générales du Canada

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Services publics et Approvisionnement Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés, notamment les producteurs, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes national. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux exigences et lignes directrices établies à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également d'autres documents normatifs qui répondent à des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont élaborées conformément aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques et des procédures pour l'élaboration et le maintien des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. L'ONGC entreprendra le réexamen de la présente norme et la publiera dans un délai qui n'excédera pas cinq ans suivant la date de publication. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes peuvent faire l'objet de modificatifs ou être incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, figure au Catalogue de l'ONGC disponible sur le site Web suivant www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html, ainsi que des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit ou service en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux et/ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

À des fins d'application, les normes sont considérées comme étant publiées la dernière journée du mois de leur date de publication.

Communiquez avec l'Office des normes générales du Canada

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et ses normes ou pour obtenir des publications de l'ONGC, veuillez nous contacter :

- sur le Web — <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>
- par courriel — ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- par téléphone — 1-800-665-2472
- par la poste — Office des normes générales du Canada
140, rue O'Connor, Tour Est
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0S5

Énoncé du Conseil canadien des normes

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-4.2 n° 58-2019
Confirmée, août 2024

Remplace CAN/CGSB-4.2 n° 58-2004

Méthodes pour épreuves textiles

Changement dimensionnel des textiles au blanchissage domestique

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH
FRENCH AND ENGLISH.

ICS 59.080.01

Publiée en août 2024 par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

© SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,
représenté par le ministre de Services publics et Approvisionnement Canada,
la ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2024).

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

Office des normes générales du Canada

Comité sur les méthodes pour éprouves textiles et la terminologie

(Membres votants à la date d'approbation)

Présidente (non-votante)

Raina Strachan

Santé Canada – Direction de la Sécurité des produits
de consommation et des produits dangereux – Bureau de
gestion des risques (organisme de réglementation)

Catégorie intérêt général

Christine Simpson
Erhardt Schumann
Jane Batcheller
Mashiur Rahman
Wendy Hulton

Christine Simpson Consulting
Expert-conseil
Université de l'Alberta
Université du Manitoba
Dickinson Wright LLP

Catégorie producteur

Brendan O'Neill
Gabriel Boardman
James Fitzpatrick
Lelia Lawson
Mazeyar Parvinzadeh Gashti
Yvone Duheme

London Hospital Linen Service Inc.
MIP Inc.
Newell Brands Canada
Davey Textile Solutions
GTI Chemical Solutions/InsectaPel LLC
Duvaltex Canada Inc.

Catégorie organisme de réglementation

Nicholas Shipley

Santé Canada – Direction de la Sécurité des produits
de consommation et des produits dangereux – Bureau de
gestion des risques

Catégorie utilisateur

Bobby Brown
Chris Tebbs
Kristie Lance

Maria Litva
Sophie Bellemare

Valerio Izquierdo

SGS North America, Inc.
Alberta Textile Care Association / International Drycleaners Congress
Services publics et Approvisionnement Canada – Division des
vêtements et textiles
Agence des services frontaliers du Canada
Santé Canada – Direction de la Sécurité des produits de
consommation et des produits dangereux – Laboratoire de la
sécurité des produits
CTT Group

Gestionnaire du comité (non votante)

Beata Hart

Office des normes générales du Canada

La traduction de la présente Norme nationale du Canada a été effectuée par le gouvernement du Canada.

Préface

La présente Norme nationale du Canada CAN/CGSB-4.2 n° 58-2019 a été confirmée par le Comité sur les méthodes pour épreuves textiles et la terminologie en août 2024.

Les définitions suivantes s'appliquent lorsqu'il s'agit de comprendre comment mettre en œuvre une Norme nationale du Canada :

- « doit » indique une **exigence obligatoire**;
- « devrait » exprime une **recommandation**;
- « peut » exprime une **permission**, une **possibilité**, ou une **option**, par exemple, qu'un organisme peut faire quelque chose.

Les notes accompagnant les articles ne renferment aucune exigence ni recommandation. Elles servent à séparer du texte les explications ou les renseignements qui ne font pas proprement partie du corps de la norme. Les annexes sont désignées comme normative (obligatoire) ou informative (non obligatoire) pour en préciser l'application.

Table des matières		Page
1	Objet	1
2	Principe	2
3	Références normatives	2
4	Appareillage et réactifs	3
5	Spécimens d'essai	4
6	Méthodes de lavage	4
7	Méthodes de séchage	5
8	Méthode de remise à l'état normal.....	6
9	Rapport.....	7

Tableaux

Tableau 1 — Conditions de lavage pour les machines à laver à chargement par le haut.....	5
Tableau 2 — Conditions de séchage par culbutage.....	6

Introduction

Depuis la dernière version de la présente norme, les technologies des machines à laver ont considérablement évoluées. Un grand nombre de modèles de machine à laver sont maintenant offerts aux consommateurs, allant des traditionnelles machines à laver à chargement par le haut avec agitateur aux machines à laver à haute efficacité dotées des plus récentes innovations, chaque machine à laver offrant une variété de cycles de lavage.

Cette nouvelle édition de la norme CAN/CGSB-4.2 n° 58 diffère considérablement des versions précédentes, car elle ne précise plus l'utilisation d'une machine à laver domestique. Parce que les machines à laver évoluent, les paramètres d'appareils spécifiés dans les normes pour le lavage doivent aussi évoluer. Compte tenu de l'évolution rapide des machines à laver, il est presque impossible de spécifier des paramètres pour les appareils qui pourraient demeurer pertinents pendant longtemps. Les laboratoires d'essai peinent de nos jours à se procurer constamment des machines à laver qui répondent à des paramètres précis. La présente norme précise désormais l'utilisation d'une machine à laver normalisée destinée à un usage en laboratoire.

Au cours de l'élaboration de la présente norme, les membres du Comité ont effectué une étude comparative pour déterminer s'il existe une corrélation entre le rendement de l'ancienne machine à laver domestique et celui de deux machines à laver de laboratoire normalisées. Le rapport final détaillant les résultats de l'étude comparative n'était pas disponible au moment de la publication de la présente norme¹.

Enfin, il est reconnu que les méthodes de blanchissage présentées dans la présente norme sont parfois citées en référence pour le « prétraitement » des textiles avant de procéder à des essais. Par exemple, un tissu peut devoir être lavé un certain nombre de fois avant un essai d'inflammabilité. Les utilisateurs sont priés de noter que la portée de la présente norme est strictement limitée à la détermination de la stabilité dimensionnelle. La présente norme ne tient pas compte des aspects du blanchissage qui peuvent avoir une incidence sur le rendement des tissus, comme la présence de résidus de détergents.

¹ Au moment de la publication de la présente norme, on ignore si les résultats obtenus avec les trois types de machines à laver sont comparables. Une fois que les résultats de l'étude menée par les membres du Comité seront disponibles, il sera possible de se les procurer auprès de l'Office des normes générales du Canada (voir 3.1.1).

Méthodes pour épreuves textiles

Changement dimensionnel des textiles au blanchissage domestique

1 Objet

La présente norme permet de déterminer le changement dimensionnel des tissus ou des vêtements susceptible de se produire pendant le blanchissage domestique. Un spécimen de tissu ou un vêtement est soumis à une combinaison appropriée de méthodes de lavage, de séchage et de remise à l'état normal.

La présente norme comprend six méthodes de lavage, cinq méthodes de séchage et une méthode de remise à l'état normal, lesquelles sont énumérées cidessous :

Méthodes de lavage

- 1 — 30 °C, agitation mécanique faible, détergent synthétique
- 2 — 30 °C, agitation mécanique modérée, détergent synthétique
- 3 — 40 °C, agitation mécanique faible, détergent synthétique
- 4 — 40 °C, agitation mécanique modérée, détergent synthétique
- 5 — 50 °C, agitation mécanique modérée, détergent synthétique
- 6 — 60 °C, agitation mécanique modérée, détergent synthétique

Le lavage peut être effectué à d'autres températures, mais celles-ci seront consignées.

Méthodes de séchage

- A — Séchage par égouttage
- B — Séchage à plat
- C — Séchage sur une corde à linge
- D1 — Séchage par culbutage; réglage normal
- D2 — Séchage par culbutage; réglage pressage permanent
- D3 — Séchage par culbutage; cycle délicat
- E — Séchage par culbutage sans chaleur

Méthode de remise à l'état normal

- I — Repassage au fer.

Avant d'utiliser la présente norme, une combinaison de méthodes convenant à l'article à mettre à l'essai devra être choisie pour obtenir un essai adéquat. Un essai complet comprend un cycle de lavage, un cycle de séchage et, le cas échéant, une méthode de remise à l'état normal.

Note : Par exemple, l'essai 1.D2.1 sous-entend que le spécimen de tissu ou le vêtement a été lavé à une température de 30 ° C dans un appareil à agitation mécanique faible avec un détergent synthétique, qu'il a été séché par culbutage, réglé à pressage permanent, et qu'il a été remis à l'état normal par repassage.

Le résultat final variera en fonction des conditions d'essai choisies et du nombre de cycles de blanchissage effectué.

Un cycle de blanchissage est constitué d'un cycle de lavage et d'un cycle de séchage. Le nombre de cycles de blanchissage qui doit être effectué sera spécifié par l'utilisateur.

La présente norme convient aux tissés et tricots ainsi qu'aux vêtements et autres articles textiles. Elle s'applique aussi à certains non-tissés. Les sens principaux de mesure pour les non-tissés doivent être le sens machine et le sens travers (perpendiculaire au sens machine).

La présente norme peut ne pas convenir à certains types de tissus comme les tissus ajourés ou délicats. L'agitation mécanique est le principal facteur de déformation des tissus pendant le lavage et ce fait doit être considéré lors du choix de la méthode. Si l'agitation mécanique doit être minimale (p. ex. lavage à la main), la norme CAN/CGSB-4.2 n° 25.1 peut être utilisée pour déterminer le changement dimensionnel.

1.1 Sécurité

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit selon la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux et/ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il incombe à l'utilisateur de la présente norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et de mettre en place des mesures appropriées de santé et de sécurité, tout en respectant les exigences réglementaires applicables, avant de l'utiliser.

1.2 Unités de mesure

Dans la présente norme, les quantités et les dimensions sont exprimées en unités SI.

2 Principe

Un spécimen de tissu ou un vêtement est lavé dans une machine à laver automatique, séché suivant l'une des méthodes indiquées et, au besoin, soumis à une méthode de remise à l'état normal.

Afin de déterminer le changement dimensionnel, des dimensions de référence sont marquées sur le spécimen de tissu dans le sens de la longueur et de la largeur, ou à des endroits appropriés sur le vêtement. Les dimensions de référence sont mesurées avant et après le blanchissage et le pourcentage du changement dimensionnel dans chaque sens est calculé.

3 Références normatives

Les documents normatifs suivants renferment des dispositions qui, par renvoi au présent document, constituent des dispositions de la présente Norme nationale du Canada. Les documents cités en référence peuvent être obtenus auprès des sources indiquées ci-dessous.

Note : Les coordonnées fournies ci-dessous étaient valides à la date de publication de la présente méthode.

Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente méthode, toute référence non datée renvoie à l'édition ou à la révision la plus récente de la référence ou du document en question. Toute référence datée renvoie à l'édition ou à la révision mentionnée de la référence ou du document en question.

3.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-4.2 — *Méthodes pour épreuve textiles*

N° 1 — *Précision et exactitude des mesures* (retirée en septembre 2019)

N° 2 — *Conditionnement des textiles pour fins d'essai* (retirée en septembre 2019)

N° 25.1 — *Variation dimensionnelle au trempage à l'eau* (retirée en septembre 2019)

3.1.1 Coordonnées

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues auprès de l'Office des normes générales du Canada. Téléphone : 1-800-665-2472. Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Site Web : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>.

Elles peuvent également être obtenues auprès des Publications du gouvernement du Canada, Éditions et Services de dépôt, Services publics et Approvisionnement Canada. Téléphone : 1-800-622-6232. Courriel : publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Site Web : <https://publications.gc.ca/site/fra/accueil.html>.

3.2 American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC)

AATCC LP1-2018 — *Home Laundering: Machine Washing* (disponible en anglais seulement)

3.2.1 Coordonnées

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de l'AATCC. Site Web : <https://www.aatcc.org>.

4 Appareillage et réactifs

4.1 Machine à laver¹

Machine à laver à chargement par le haut capable de laver selon les méthodes de lavage spécifiées au tableau 1.

4.2 Détergents²

4.2.1 Détergent de référence à haute efficacité (HE) conforme à l'AATCC.

4.2.2 Détergent de référence conforme à l'AATCC, 1993.

4.2.3 D'autres détergents peuvent être utilisés, mais ils doivent être consignés.

4.3 Tissu de charge

Un tissu non teint supplémentaire peut être requis pour atteindre la charge indiquée. Ce tissu de charge doit être constitué d'un tissu similaire à celui mis à l'essai et coupé en pièces mesurant au plus 1 m².

4.4 Sécheuse

Sécheuse avec cycle minuté et température à la sortie conformes à ceux spécifiés au tableau 2.

¹ Comme la machine à laver Vortex M6 (appareil conforme à la monographie de l'AATCC) ou une machine à laver équivalente.

² Les détergents spécifiés peuvent être obtenus auprès de l'AATCC, Online Services, à l'adresse <https://members.aatcc.org/>.

4.5 Fer à repasser

4.6 Instrument de mesure

Règle graduée en millimètres.

Une règle de retrait peut aussi être utilisée.

5 Spécimens d'essai

5.1 Tissus

Au moins deux spécimens de tissu doivent être mis à l'essai³.

5.1.1 Prélever chaque spécimen, mesurant au moins 380 mm x 380 mm, aux endroits du tissu exempts de froissements et de faux plis⁴. Placer les spécimens conditionnés sur une surface plane, conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 2. Marquer de manière permanente (p. ex. encre indélébile, fil à coudre) six lignes sur chaque spécimen, mesurées avec précision, d'au moins 250 mm de longueur, trois des lignes étant parallèles à chacun des deux sens principaux du tissu. Les trois lignes tracées doivent être espacées d'au moins 75 mm et ne doivent pas se trouver à moins de 60 mm des bords du spécimen. Protéger convenablement les bords coupés des tissus susceptibles de s'effiloche pendant le lavage.

5.2 Vêtements et autres articles textiles

Lorsqu'un article textile sur lequel il est préférable de ne pas prélever de spécimens est soumis à l'essai, tracer des lignes mesurées avec précision, les plus longues possible, à des endroits appropriés sur l'article. Si possible, aucune partie des lignes tracées ne doit être à moins de 50 mm d'une couture.^{4 et 5}

6 Méthodes de lavage

6.1 Déterminer la masse des spécimens et ajouter un tissu de charge en quantité suffisante afin d'obtenir une masse sèche totale de 1,8 kg ± 0,1 kg.

6.2 Laisser la cuve de lavage se remplir d'eau. Ajouter une quantité suffisante de détergent de référence à haute efficacité AATCC (10 à 50 mL) ou de détergent AATCC, 1993 (jusqu'à 66 g) pour obtenir une bonne mousse savonneuse⁶. Mettre brièvement la machine à laver en marche pour dissoudre le détergent.

6.3 Placer les spécimens et le tissu de charge dans la machine à laver.

6.4 Régler la machine à laver pour qu'elle lave conformément à l'une des méthodes présentées au tableau 1.

6.5 Utiliser de l'eau froide pour le cycle de rinçage.

6.6 Si les spécimens doivent être séchés par égouttage, arrêter la machine à laver avant le dernier cycle

³ Si l'exactitude des résultats est indiquée, il faut consulter la norme CAN/CGSB-4.2 n° 1 pour déterminer le nombre de spécimens d'essai requis. À défaut de quoi, deux spécimens seront mis à l'essai.

⁴ Si la taille du spécimen à mettre à l'essai est inférieure à la taille spécifiée, le spécimen devrait être épinglé à une pièce plus grande de tissu similaire pour l'essai.

⁵ Bien que cette méthode ne soit pas principalement destinée à mesurer le retrait des coutures, elle peut servir à cette fonction. Une ligne mesurée avec précision devrait être tracée le long de la couture pour laquelle le changement dimensionnel est mesuré.

⁶ La dureté de l'eau a une incidence sur la capacité d'obtenir une « bonne mousse savonneuse »; la quantité de détergent doit donc être dosée en fonction des conditions locales.

d'essorage et retirer les spécimens sans les essorer. Sinon, laisser fonctionner la machine à laver jusqu'à la fin du dernier cycle d'essorage.

6.7 Retirer les spécimens de la machine à laver, s'assurer qu'ils ne sont pas étirés ni déformés et les faire sécher selon l'une des cinq méthodes décrites à la section 7.

Tableau 1 – Conditions de lavage pour les machines à laver à chargement par le haut

Méthode de lavage	Agitation mécanique	Lavage				Rinçage			
		Température	Quantité d'eau de lessive	Temps de lavage	Agitation	Quantité d'eau de lessive	Temps de rinçage	Temps d'essorage	Vitesse d'essorage
		°C	L	min	cpm ^a	L	min	min	tr/min
1	Faible	30 ± 3	72 ± 4	8 ± 1	27 ± 2	57 ± 4	3 ± 1	4 ± 1	500 ± 20
2	Modérée	30 ± 3	72 ± 4	12 ± 1	86 ± 2	57 ± 4	3 ± 1	6 ± 1	660 ± 20
3	Faible	40 ± 3	72 ± 4	8 ± 1	27 ± 2	57 ± 4	3 ± 1	4 ± 1	500 ± 20
4	Modérée	40 ± 3	72 ± 4	12 ± 1	86 ± 2	57 ± 4	3 ± 1	6 ± 1	660 ± 20
5	Modérée	50 ± 3	72 ± 4	12 ± 1	86 ± 2	57 ± 4	3 ± 1	6 ± 1	660 ± 20
6	Modérée	60 ± 3	72 ± 4	12 ± 1	86 ± 2	57 ± 4	3 ± 1	6 ± 1	660 ± 20

^a Coups par minute.

Note 1 : Les données présentées au tableau 1 proviennent en partie du tableau 1 de la norme LP1 de l'AATCC. Des données de remplacement propres à la présente norme de l'ONGC sont aussi utilisées en plus de données des paramètres propres à la présente méthode.

Note 2 : Le tableau est une version modifiée, avec autorisation, d'un tableau de la norme LP1-2018, *Home Laundering: Machine Washing* de l'AATCC, droit d'auteur AATCC, 1 Davis Drive, PO Box 12215, Research Triangle Park, NC 27709-2215, ÉTATUNIS. Il est possible de se procurer une copie de la norme complète auprès de l'AATCC, à l'adresse suivante : www.aatcc.org (voir 3.2.1).

7 Méthodes de séchage

7.1 Méthode A — Séchage par égouttage

7.1.1 Arrêter la machine à laver avant le dernier cycle d'essorage et retirer les spécimens sans les essorer. Suspender les spécimens à une corde, à la température ambiante et dans une pièce exempte de courants d'air. Les attacher aux deux coins adjacents et au bord supérieur à l'aide de pinces inoxydables, puis les laisser sécher. Le sens de la chaîne ou des colonnes des spécimens devrait être vertical. Suspender les vêtements sur des cintres inoxydables.

7.1.2 Placer les spécimens sur une surface plane et les conditionner conformément à la norme CAN/CGSB4.2 n° 2 jusqu'à l'obtention d'un état d'équilibre de l'humidité.

7.1.3 Mesurer la distance entre les lignes tracées sur les spécimens au millimètre près et calculer séparément le pourcentage moyen du changement dimensionnel dans les sens de la chaîne et de la trame (colonnes et rangées) par rapport aux mesures initiales.

7.2 Méthode B — Séchage à plat

7.2.1 Étendre les spécimens essorés sur une surface horizontale lisse, aplanir les faux plis à la main sans étirer ni déformer les spécimens et laisser sécher.

7.2.2 Conditionner et mesurer les spécimens conformément à 7.1.2 et à 7.1.3.

7.3 Méthode C — Séchage sur une corde à linge

7.3.1 Suspender les spécimens essorés à une corde à linge et laisser sécher conformément à la méthode décrite en 7.1.1.

7.3.2 Conditionner et mesurer les spécimens conformément à 7.1.2 et à 7.1.3.

7.4 Méthode D — Séchage par culbutage

7.4.1 Placer les spécimens et le tissu de charge (le cas échéant) dans la sécheuse et régler le régulateur de température afin de générer une température appropriée à la sortie, comme il est indiqué au tableau 2. Faire fonctionner la sécheuse jusqu'à ce que le chargement soit sec, arrêter la chaleur et continuer le culbutage pendant le temps spécifié. Retirer immédiatement les spécimens.

Note : Le chargement est considéré comme étant complètement sec lorsqu'il est sec au toucher et que sa masse se situe entre 0 % et -5 % de sa masse initiale.

Tableau 2 — Conditions de séchage par culbutage

Désignation	Température à la sortie °C	Refroidissement min
Normal (D1)	66 ± 5	5 à 10
Pressage permanent (D2)	66 ± 5	>10
Délicat (D3)	< 60	5 à 10

7.4.2 Il est possible de sécher les spécimens dans d'autres conditions, mais celles-ci doivent être consignées.

7.4.3 Conditionner et mesurer les spécimens conformément à 7.1.2 et à 7.1.3.

7.5 Méthode E — Séchage par culbutage sans chaleur

7.5.1 Placer les spécimens et le tissu de charge (le cas échéant) dans la sécheuse sans appliquer de chaleur. Faire fonctionner la sécheuse jusqu'à ce que le chargement soit sec. Retirer immédiatement les spécimens.

7.5.2 Conditionner et mesurer les spécimens conformément à 7.1.2 et à 7.1.3.

8 Méthode de remise à l'état normal

8.1 Repassage au fer

8.1.1 Presser le spécimen de tissu ou le vêtement en levant et en abaissant le fer à repasser. Éviter de glisser le fer à repasser sur le spécimen afin de ne pas déformer le tissu. Utiliser une température appropriée au tissu à repasser⁷.

8.1.2 Conditionner et mesurer le spécimen conformément à 7.1.2 et à 7.1.3.

⁷ Les températures suivantes peuvent être utilisées sans danger pour repasser les tissus :

Coton et lin	200 °C
Polyester, rayonne, soie, triacétate, laine	150 °C
Acétate, acrylique, modacrylique, nylon, polypropylène, Spandex	110 °C

9 Rapport

Consigner les renseignements suivants :

- 9.1** La méthode d'essai complète utilisée (en chiffres arabes pour la méthode de lavage, en lettres majuscules [avec des chiffres arabes, s'il y a lieu] pour la méthode de séchage et en chiffres romains pour la méthode de remise à l'état normal, le cas échéant — p. ex. essai 1.D.I);
- 9.2** La température de lavage, si elle diffère de celles spécifiées;
- 9.3** Le type de détergent et la quantité utilisée;
- 9.4** Les conditions de séchage, si elles diffèrent de celles spécifiées;
- 9.5** La température de repassage, le cas échéant;
- 9.6** Le pourcentage moyen, à 0,1 % près (le signe négatif indiquant le rétrécissement et le signe positif, l'étirement) du changement dimensionnel dans chacun des sens principaux du spécimen ou du vêtement avant et après la remise à l'état normal par repassage au fer, le cas échéant;
- 9.7** Le numéro de la présente méthode : CAN/CGSB-4.2 n° 58-2019.